

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/06/90

Objet : 90 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Les Grands Théâtres pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle conclu avec Les Grands Théâtres, entreprise domiciliée 1, La Sentinelle Sud « La Roussière », 27270 Mesnil en Ouche, représentée par **Monseigneur Jérôme Foucher**, en sa qualité de producteur, pour l'organisation d'une représentation du spectacle « **Le prénom** », qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, **le dimanche 25 janvier 2026 à 15h30**, et ce pour un montant total de **11.210 € T.T.C.**
Pour cette représentation, une billetterie sera ouverte, sur le tarif 2026 « **Hors catégorie** ».

Fait à Vire Normandie, le 10 juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250624-90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 25/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

